**PROVINCE DE QUÉBEC**
**VILLE DE SAINT-COLOMBAN**
**L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 14 juin 2016 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Frédéric Broué, directeur général adjoint est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h11.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

**RÉSOLUTION 204-06-16**
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance en retirant les points suivants :

4.12. Autorisation d'installation de dos d'âne;

7.1 Mandat à un architecte relativement à la confection de plans pour le réaménagement intérieur de la bibliothèque municipale;

**SUIVI**

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

**RÉSOLUTION 205-06-16**
**APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN MAI 2016**

**CONSIDÉRANT que** copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Séance ordinaire du 10 mai 2016;
- Procès-verbal de correction du 16 mai 2016;
- Procès-verbal de correction du 20 mai 2016.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MAI 2016**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mai 2016. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent trois mille huit cent trente-sept dollars et soixante-treize cents (503 837.73 $) en référence aux chèques numéros 15751 à 15857 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

**RÉSOLUTION 206-06-16**
**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer, au montant d'un million deux cent onze mille cent trente-sept dollars (1 211 137 $), en référence aux chèques numéros 15858 à 16037;

**D'AUTORISER** le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

**DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur relativement aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** les états financiers tels que déposés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

**RÉSOLUTION 207-06-16**
**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

**CONSIDÉRANT que** les *Archives nationales du Québec* ont approuvé le calendrier de conservation de la Ville de Saint-Colomban;

**CONSIDÉRANT qu**'il y a lieu de procéder à la destruction de certains documents, et ce, conformément au calendrier de conservation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

**D'APPROUVER** la liste de destruction de documents datée du 17 mai 2016;

**D'AUTORISER** la destruction de ceux-ci.

**RÉSOLUTION 208-06-16**
**MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, S.E.N.C.R.L. – DOSSIER COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION (CAI 1013769)**

**CONSIDÉRANT** la demande de révision formulée auprès de la Commission d'accès à l'information;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Ville d'être représentée par procureur auprès de la Commission d'accès à l'information;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

**DE MANDATER** la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l., afin de représenter les intérêts de la Ville de Saint-Colomban devant la Commission d'accès à l'information, relativement au dossier portant le numéro CAI 1013769.

**RÉSOLUTION 209-06-16**
**CESSION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - LOT 5 335 627**

**CONSIDÉRANT que** par la résolution 157-04-13, la Ville a cédé à l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban une partie du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE (2 078 660) du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un système sanitaire conforme;

**CONSIDÉRANT que** suite à l'opération cadastrale, le lot CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT VINGT-SEPT (5 335 627) du cadastre du Québec a été attribué à la partie de lot cédé;

**CONSIDÉRANT que** l'immeuble aurait dû être cédé à la Société d'habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT qu**'il y a lieu de régulariser les titres en procédant à un acte de cession entre la Ville de Saint-Colomban et la Société d'habitation du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**DE MANDATER** M$^{e}$ Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte de cession;

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à la cession du lot CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT VINGT-SEPT (5 335 627) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de cession sont aux frais de la Société d'habitation du Québec.

**RÉSOLUTION 210-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - ÉVALUATION STRUCTURALE ET PATRIMONIALE DE LA MAISON GAFFNEY-KENNEDY (ADM-DPC-2016-212)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire procéder à la réalisation d'une évaluation structurale et patrimoniale de la maison Gaffney-Kennedy, laquelle est située au 546, chemin de la Rivière-du-Nord;

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire connaître la pertinence de la conservation dudit bâtiment et obtenir une évaluation des coûts pour une éventuelle remise en état des lieux;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général a effectué une recherche de prix auprès de:

- ✓ Louis Pelletier;
- ✓ Atelier Idea;
- ✓ Jean Damecour;
- ✓ Michel Létourneau

**CONSIDÉRANT** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Louis Pelletier | 800 $ |
| Michel Létourneau | 7 500 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat relatif à l'évaluation structurale et patrimoniale de la maison Gaffney-Kennedy à monsieur Louis Pelletier, au coût de huit cents dollars (800 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à son offre de prix datée du 06 juin 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-411.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 07 JUIN 2016 - RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2004 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ÉCOULEMENT PLUVIAL SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE MILLE DOLLARS (4 330 000 $), NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Je, soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie:

**QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2004 est de 10 478;

**QUE** le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500;

**QUE** le nombre de signatures obtenues est de 0;

**QUE** le règlement numéro 2004 relatif aux travaux de mise à niveau du système d'écoulement pluvial sur le réseau routier local et décrétant un emprunt de quatre millions trois cent trente mille dollars (4 330 000 $), nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1004 RELATIF AU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 1004 relatif au harcèlement au travail.

**RÉSOLUTION 211-06-16**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2016 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1002**

**CONSIDÉRANT qu**'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par monsieur le conseiller François Boyer;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

**CONSIDÉRANT que** le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** le règlement numéro 1002-2016 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 1002.

**RÉSOLUTION 212-06-16**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-2016 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 619, TEL QU'AMENDÉ**

**CONSIDÉRANT qu**'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par madame la conseillère Julie Deslauriers;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

**CONSIDÉRANT que** le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

> « **CONSIDÉRANT que** le libellé de l'article 7.4 du règlement 619, tel qu'amendé, portant sur la gestion contractuelle, ne se retrouve pas au règlement numéro 1005-2016 portant sur la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le règlement 619, tel qu'amendé;»

**D'ADOPTER** le règlement numéro 1005-2016 portant sur la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement 619, tel qu'amendé.

**RÉSOLUTION 213-06-16**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET SUIVIS BUDGÉTAIRES ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 605-2012 ET 606-2011**

**CONSIDÉRANT qu**'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**CONSIDÉRANT que** lecture du règlement est faite séance tenante:

**CONSIDÉRANT que** le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

**D'ADOPTER** le règlement numéro 1007 relatif à la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires abrogeant et remplaçant les règlements 605-2012 et 606-2011.

**RÉSOLUTION 214-06-16**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 RELATIF AUX RÈGLES D'APPROVISIONNEMENT**

**CONSIDÉRANT qu**'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

**CONSIDÉRANT que** le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants :

> « **CONSIDÉRANT que** l'obligation relative à la fourniture d'un rapport lorsqu'il y a un seul fournisseur ne se retrouve pas au présent règlement; »

**D'ADOPTER** le règlement numéro 1008 relatif aux règles d'approvisionnement.

**RÉSOLUTION 215-06-16**
**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - DIVISION DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT que** les villes et municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C -19), et le Code municipal (RLRQ. c. C -27)*;

**CONSIDÉRANT que** les villes et municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

**CONSIDÉRANT que** la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**CONSIDÉRANT que** la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

**CONSIDÉRANT que** la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**CONSIDÉRANT que** la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

**CONSIDÉRANT que** la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Saint-Colomban et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative aux services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

**RÉSOLUTION 216-06-16**
**AUTORISATION AUX DIRECTEURS DE SERVICES DE PROCÉDER À DES DEMANDES DE RECHERCHE D'EMPÊCHEMENT JUDICIAIRE**

**CONSIDÉRANT qu**'il est requis, à diverses occasions, de procéder à la vérification d'absence d'empêchement judiciaire, notamment, lors de l'embauche de personnel;

**CONSIDÉRANT qu**'afin de faciliter la gestion des dossiers, il serait opportun que les directeurs de Services soient autorisés à signer les demandes de vérification à être transmises au Service de police à savoir :

- ✓ Le directeur général;
- ✓ Le directeur général adjoint;
- ✓ La greffière;
- ✓ La trésorière;
- ✓ Le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;
- ✓ Le directeur du Service des travaux publics;
- ✓ Le directeur du Service de sécurité incendie;
- ✓ Le coordonnateur au Service des loisirs;
- ✓ La directrice de la bibliothèque.

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu:

**D'AUTORISER** les directeurs des Services précédemment mentionnés à signer et transmettre au Service de police des demandes de vérification d'absence d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 217-06-16**
**NOMINATION DE TROIS (3) MEMBRES AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ DE RETRAITE**

**CONSIDÉRANT qu**'il y a lieu de procéder à la nomination de trois (3) membres afin de siéger au Comité de retraite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**DE NOMMER**, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous afin de siéger au Comité de retraite:

- ✓ Monsieur Claude Panneton, directeur général;
- ✓ Madame Suzanne Rainville, trésorière;
- ✓ Monsieur Jean Dumais, maire.

La présente résolution abroge et remplace toute nomination antérieure.

**RÉSOLUTION 218-06-16**
**NOMINATION DE SEPT (7) MEMBRES AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF RELATIVEMENT À LA POLITIQUE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT que** le Conseil municipal, par le règlement numéro 1006 procédait à la création du Comité consultatif relativement à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT qu**'il y a lieu de procéder à la nomination de sept (7) membres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

**DE NOMMER**, séance tenante, les personnes mentionnées ci-dessous pour faire partie du Comité consultatif relativement à la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées:

- ✓ Monsieur le conseiller Steve Gagnon;
- ✓ Madame Annie Tousignant;
- ✓ Madame Jocelyne Mainville;
- ✓ Madame Linda Leduc;
- ✓ Madame Annie Leroux;
- ✓ Madame Marie-Ève Thériault;
- ✓ Monsieur Normand Beauséjour.

**RÉSOLUTION 219-06-16**
**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN D'ÉVALUER LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**CONSIDÉRANT que** la Ville de Saint-Colomban est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'évaluer le maintien de l'équité salariale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**DE MANDATER** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'évaluer le maintien de l'équité salariale.

La présente résolution ne peut, en aucun temps, être considérée comme une renonciation du droit au secret professionnel.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2016 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

Le rapport mensuel des permis pour le mois de mai 2016 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

Le rapport annuel 2015 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT DU MOIS DE MAI 2016**

Le procès-verbal du Comité consultatif d'environnement, tenu le 24 mai 2016 est déposé.

**RÉSOLUTION 220-06-16**
**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX (2) MEMBRES AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT que** le mandat des membres ci-après nommés venait à échéance le 11 mars dernier :

- ✓ Madame Émilie Riopel;
- ✓ Monsieur Daniel Jossart;

**CONSIDÉRANT qu**'il y a lieu de procéder au renouvellement de leur mandat pour deux (2) ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

**DE RENOUVELER** le mandat des personnes mentionnées ci-dessous à titre de membres du Comité consultatif d'environnement, et ce, jusqu'au 14 juin 2018:

- ✓ Madame Émilie Riopel;
- ✓ Monsieur Daniel Jossart.

**RÉSOLUTION 221-06-16**
**LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE PUBLIÉE SOUS LE NUMÉRO 401 174, AFIN DE GARANTIR DES TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE PROTOCOLES D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT qu**'une garantie hypothécaire a été enregistrée, en faveur de la Ville, dans le cadre de divers travaux municipaux sous le numéro 401 174 de la circonscription foncière de Deux-Montagnes;

**CONSIDÉRANT qu**'il y a lieu de procéder à la mainlevée totale de la garantie hypothécaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à procéder à la mainlevée de la garantie hypothécaire enregistrée au bureau de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 401 174.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 3003 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 603, TEL QU'AMENDÉ**

Madame la conseillère Stéphanie Tremblay donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 3003 relatif aux permis et certificats abrogeant et remplaçant le règlement 603, tel qu'amendé.

**RÉSOLUTION 222-06-16**
**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3003 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 603, TEL QU'AMENDÉ**

**CONSIDÉRANT qu**'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT que** copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**CONSIDÉRANT que** les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement numéro 3003 relatif aux permis et certificats abrogeant et remplaçant le règlement 603, tel qu'amendé.

**RÉSOLUTION 223-06-16**
**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE DE POULES**

**CONSIDÉRANT qu**'un avis de motion a été donné le 10 mai 2016 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du premier projet de règlement le 10 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'assemblée de consultation publique le 07 juin 2016;

**CONSIDÉRANT que** les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT que** tous les membres du Conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** le second projet de règlement 601-2016-39 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions concernant la garde de poules.

**RÉSOLUTION 224-06-16**
**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE (URB-SI-2016-211)**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un véhicule électrique.

**RÉSOLUTION 225-06-16**
**AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE *L'EAU-THENTIQUE TRANSPORT***

**CONSIDÉRANT que** la réserve d'eau de l'aqueduc Larochelle a été épuisée les 21, 22 et 23 mai dernier;

**CONSIDÉRANT que** du transport d'eau par camion-citerne a été requis afin d'assurer la desserte en eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise *L'eau-Thentique Transport,* au montant de dix mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (10 790 $), excluant les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-413-00-457.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 226-06-16**
**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À « LES HÉRITIERS DU LAC LANIEL INC. »**

**CONSIDÉRANT que** « *Les Héritiers du lac Laniel Inc.* » désire procéder à des travaux de restauration et de réparation du barrage du lac Laniel;

**CONSIDÉRANT que** le barrage est essentiel à la survie du lac;

**CONSIDÉRANT que** les travaux projetés ne vont pas à l'encontre de la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif en environnement;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:
**D'OCTROYER** une aide financière d'un montant de trois mille dollars (3 000 $) à « *Les Héritiers du lac Laniel Inc.* » afin d'effectuer des travaux de restauration et de réparation du barrage du lac.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 227-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - CALORIFUGEAGE DE LA TUYAUTERIE DES TROIS POSTES D'AQUEDUC**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition de calorifugeage pour la tuyauterie des trois (3) postes d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme a effectué une recherche et qu'une seule compagnie est spécialisée dans ce type d'intervention;

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISE | PRIX |
|---|---|
| Gestion Robert Daigle (2004) Inc. | 8 750 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à *Gestion Robert Daigle (2004) Inc.*, au coût de huit mille sept cent cinquante dollars (8 750 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 28 janvier 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-412-00-526;

**D'AFFECTER** au revenu de l'exercice une somme de neuf mille cent quatre-vingt-six dollars et quarante et un cents (9 186,41 $) provenant du surplus affecté à la réserve financière entretien des aqueducs.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 228-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE TRAITEMENT DU FER ET DU MANGANÈSE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC LAROCHELLE ET PHELAN (URB-SP-2016-210)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels de traitement du fer et du manganèse pour le réseau d'aqueduc Larochelle et Phelan;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 03 juin 2016:

| ENTREPRISES | POINTAGE INTÉRIMAIRE | PRIX | POINTAGE FINAL |
|---|---|---|---|
| TechnoRem Inc. | 90 | 64 095 $ | 21.84 |
| WSP Canada Inc. | 100 | 69 200 $ | 21.68 |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat pour les services professionnels de traitement du fer et du manganèse pour le réseau d'aqueduc Larochelle et Phelan à l'entreprise *TechnoRem Inc.*, et ce, conformément à leur soumission datée du 03 juin 2016, au montant de soixante-quatre mille quatre-vingt-quinze dollars (64 095 $), excluant les taxes applicables ;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-400-00-711, projet 2016-08.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 229-06-16**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2005 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'UNE PARTIE DE CERTAINES RUES (PROGRAMMATION 2016) ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

**CONSIDÉRANT qu**'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2016 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**CONSIDÉRANT que** le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2005 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2016) et autorisant un emprunt d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 $) nécessaire à cette fin.

**RÉSOLUTION 230-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE SIGNALISATION ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition de signalisation routière;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Martech Signalisation Inc.;
- ✓ 9030-5814 Québec Inc.;
- ✓ Signel Services Inc.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Martech Signalisation Inc. | 12 550.80 $ |
| 9030-5814 Québec Inc. | 13 256.60 $ |
| Signel Services Inc. | 14 173.24 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à *Martech Signalisation Inc*. au coût de douze mille cinq cent cinquante dollars et quatre-vingts cents (12 550.80 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 19 mai 2016.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-355-00-649.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné*.

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 231-06-16**
**OCTROI DU MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LA CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DES RUES BOYER, BERNARD ET DOMAINE-BÉRIAU**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de pavage des infrastructures routières des rues Boyer, Bernard et Domaine-Bériau;

**CONSIDÉRANT que** la firme *CDGU ingénierie urbaine* a procédé à la préparation des plans et devis pour les travaux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le mandat à la firme *CDGU ingénierie urbaine* au montant de dix mille dollars (10 000 $), incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de service datée du 20 mai 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au poste budgétaire 22-300-45-411, projet 2014-10.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au poste budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 232-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DES LUMINAIRES**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien des luminaires;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:
- ✓ M. Bertrand et Poirier électrique Inc.
- ✓ Laurin, Laurin (1991) Inc.;
- ✓ M. Potvin Électrique Inc.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Laurin, Laurin (1991) Inc. | 11 720.25 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à Laurin, Laurin (1991) Inc., au coût de onze mille sept cent vingt dollars et vingt-cinq cents (11 720.25 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-340-00-521.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 233-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE FERMETURE DE FOSSÉ ADJACENT À LA MONTÉE DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE DU PROJET DE PISTE CYCLABLE**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire procéder à la conception de pistes cyclables adjacentes au réseau routier;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Excavation R. Kutchko (9336-9395 Québec Inc.);
- ✓ Max Services;
- ✓ Pavages Experts Plus Inc.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Excavation R. Kutchko (9336-9395 Québec Inc.) | 17 465.00 $ |
| Max Services | 27 434.50 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à *Excavation R. Kutchko (9336-9395 Québec Inc.)*, au coût de dix-sept mille quatre cent soixante-cinq dollars (17 465 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 26 mai 2016;
**D'IMPUTER** cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-09-711, projet 2014-07.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 234-06-16**
**OCTROI DU CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE D'ÉVALUATION DE SÉCURITÉ DES BARRAGES DES LACS L'HEUREUX ET GAUTHIER (TP-SI-2016-207)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour les services professionnels relatif à la préparation d'une étude d'évaluation de sécurité des barrages des lacs l'Heureux et Gauthier auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Stantec Experts-Conseils Ltée.;
- ✓ L.D.A. Services Conseils;
- ✓ Le Groupe-Conseil Talbot & associés Inc.

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 06 juin 2016:

| ENTREPRISES | POINTAGE INTÉRIMAIRE | PRIX | POINTAGE FINAL |
|---|---|---|---|
| Stantec Experts-Conseils Ltée. | 91 | 71 280 $ | 19.78 |
| L.D.A. Services Conseils | 70 | 89 690 $ | 13.38 |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat relatif aux services professionnels pour la préparation d'une étude d'évaluation de sécurité des barrages des lacs l'Heureux et Gauthier à l'entreprise *Stantec Experts-Conseils Ltée.*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 03 juin 2016, au montant de soixante et onze mille deux cent quatre-vingts dollars (71 280 $), excluant les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-51-711, projet 2016-11.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 235-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE BOLLARDS DANS LE CADRE DU PROJET DE PISTE CYCLABLE**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition de bollards dans le cadre du projet de piste cyclable sur la montée de l'Église;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Martech signalisation Inc.;
- ✓ Signel Services Inc.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Martech signalisation Inc. | 1 547 $ |
| Signel Services Inc. | 1 716 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à la compagnie *Martech signalisation Inc.*, au coût de mille cinq cent quarante-sept dollars (1 547 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 03 juin 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-09-711, projet 2014-07.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 236-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DU PONT BORD-DE-L'EAU**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la réparation du pont Bord-de-l'Eau;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à la compagnie *Sylvain Grégoire Experts-Conseils Inc.*, au coût de sept mille cinq cents dollars (7 500 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 12 mai 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-50-711, projet 2016-10.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 237-06-16**
**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PONT P-09379, SITUÉ SUR LA RUE TOUR-DU-LAC**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire conclure une entente avec le ministère des Transports du Québec dans le but de procéder à la construction d'une bretelle de détournement dans le cadre du remplacement du pont P-09379;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative aux travaux du pont P-09379.

**RÉSOLUTION 238-06-16**
**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AFIN DE PERMETTRE L'ACCÈS AUX RÉSIDENTS LORS DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT P-09379, SITUÉ SUR LA RUE TOUR-DU-LAC**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire conclure une entente afin de permettre l'accès aux résidents lors des travaux de remplacement du pont P-09379, situé sur la rue Tour-du-Lac;

**CONSIDÉRANT qu**'afin de permettre l'aménagement d'une voie de contournement, il est requis de prendre entente avec les propriétaires des lots concernés;

**CONSIDÉRANT que** la voie de contournement sera aménagée, selon les termes et conditions de l'entente à intervenir, à même une partie des lots DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SIX (2 078 786), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT CINQ (2 078 805) et TROIS MILLIONS CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SIX (3 053 106) du cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à la construction d'une voie de contournement avec les propriétaires des lots précédemment mentionnés.

**RÉSOLUTION 239-06-16**
**AUTORISATION DE PAIEMENT - BALAYAGE DE RUES**

**CONSIDÉRANT que** le balayage des rues a été effectué du 02 au 06 mai 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise *Balais Nomad Inc.,* au montant de sept mille six cent un dollars et vingt-cinq cents (7 601.25 $), excluant les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-456.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 240-06-16**
**NOMINATION D'UN ASSISTANT MÉCANICIEN**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'assistant mécanicien, de 40 heures par semaine pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT que** suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Leduc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

**DE NOMMER**, séance tenante, monsieur Stéphane Leduc au poste d'assistant mécanicien au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

**RÉSOLUTION 241-06-16**
**NOMINATION D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** le besoin de procéder à l'embauche de personnel surnuméraire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, monsieur Mathieu Arseneault, à titre de journalier surnuméraire au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente nomination est conditionnelle à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires dans un délai maximal de trente (30) jours suivant l'adoption de la présente résolution.

**RÉSOLUTION 242-06-16**
**NOMINATION D'UN DIRECTEUR AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT que** le poste de directeur du Service de sécurité incendie est vacant;

**CONSIDÉRANT que** suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur général recommande de nommer monsieur Nicolas Stival, à ce poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'EMBAUCHER** monsieur Nicolas Stival à titre de directeur du Service de sécurité incendie, à compter du 27 juin 2016;

**DE LUI VERSER** un salaire annuel basé sur l'échelon 1 du recueil des cadres, équivalent à une somme de soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-trois dollars (75 383 $) et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offerts aux employés cadres de la Ville.

**RÉSOLUTION 243-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - ORGANISATION D'UNE COURSE LE 16 SEPTEMBRE 2016**

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil des jeunes de l'école des Hautbois;

**CONSIDÉRANT que** suite à cette demande, la Ville désire procéder à l'organisation d'une course, le 16 septembre 2016, afin de promouvoir l'activité physique;

**CONSIDÉRANT que** cette course implique plus de mille (1 000) élèves en provenance des diverses écoles de Saint-Colomban;

**CONSIDÉRANT** l'obtention d'une subvention au montant de cinq mille dollars (5 000 $) offerte par la MRC de La Rivière-du-Nord;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat d'organisation de la course le 16 septembre 2016 auprès de la compagnie *Sportriple*, au montant de dix mille dollars (10 000 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 janvier 2016;
**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-447.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 244-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN MODULE DE JEUX POUR L'ÉCOLE DES HAUTBOIS**

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil des jeunes de l'école des Hautbois;

**CONSIDÉRANT que** suite à cette demande, la Ville désire faire l'acquisition d'un module de jeux pour l'école des Hautbois;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Tessier Récréo-Parc Inc.;
- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ Les industries Simexco Inc.;

**CONSIDÉRANT que** l'espace est restreinte et que *Tessier Récréo-Parc Inc*. est le seul fournisseur pouvant fournir ce modèle de jeux;

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Tessier Récréo-Parc Inc. | 5 966 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à la compagnie *Tessier Récréo-Parc Inc*., au coût de cinq mille neuf cent soixante-six dollars (5 966 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 16 mai 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné*.

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 245-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE SIX (6) ARBRES MATURES AU PARC LAROCHELLE**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition de six (6) arbres feuillus matures au parc Larochelle afin de créer de l'ombrage;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Pépinière Lorrain Inc.;
- ✓ Les plantations Létourneau-Pépinière;
- ✓ Epar Horticulture Inc.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Epar Horticulture Inc. | 3 120 $ |
| Les plantations Létourneau-Pépinière | 3 750 $ |
| Pépinière Lorrain Inc. | 5 274 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat à *Epar Horticulture Inc.*, au coût de trois mille cent vingt dollars (3 120 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 17 mai 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2016-99.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 246-06-16**
**OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE FONTAINES À BOIRE POUR LE TERRAIN DE SOCCER ET L'AIRE DE JEUX DU PARC PHELAN**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition de deux (2) fontaines à boire pour le terrain de soccer et l'aire de jeux du parc Phelan;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Carbec.ca;
- ✓ M I Viau & fils limitée;
- ✓ Source Oméga Inc.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant:

| ENTREPRISES | PRIX |
|---|---|
| Source Oméga Inc. | 3 950.00 $ |
| M I Viau & fils limitée | 7 530.66 $ |
| Carbec.ca | 9 450.00 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**D'OCTROYER** le contrat relatif à l'achat de deux (2) fontaines à boire auprès de la compagnie *Source Oméga Inc.*, au coût de trois mille neuf cent cinquante dollars (3 950 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 04 mai 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2016-06.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 247-06-16**
**AUTORISATION DE PAIEMENT – LOCATION D'ÉQUIPEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU PRINTEMPS**

**CONSIDÉRANT** la location de tables, chaises, chapiteaux et éclairages, dans le cadre de la Fête du printemps;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** le paiement à *Jean Loue Tout,* au montant de huit mille trente dollars et vingt-sept cents (8 030.27 $), excluant les taxes applicables, conformément à leur facture portant le numéro 61144 datée du 30 mai 2016;

**D'IMPUTER** cette dépense activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-516.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.*

_____
*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 248-06-16**
**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 »**

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:
**D'AUTORISER** le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 »;

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

**RÉSOLUTION 249-06-16**
**EMBAUCHE D'UN CONCIERGE SUR APPEL, POSTE SURNUMÉRAIRE, AU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** le coordonnateur du Service des sports et loisirs a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de concierge sur appel, poste surnuméraire, au Service des sports et loisirs;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT que** suite à l'analyse des candidatures, le coordonnateur du Service des sports et loisirs recommande de procéder à l'embauche de monsieur David Perreault;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement:

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, monsieur David Perreault, à titre de concierge sur appel, poste surnuméraire, au Service des sports et loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

**RÉSOLUTION 250-06-16**
**EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2016**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2016;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

**D'EMBAUCHER** à titre de chef d'équipe du camp de jour, Carolanne Beaupré, pour une durée de huit (8) semaines;

**D'EMBAUCHER** à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2016 pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur :

- ✓ Renaud-Pierre Vallée;
- ✓ Frédérique Tremblay;
- ✓ Rodrigue Morin;
- ✓ Valérie Vaugeois-Delattre;
- ✓ Élody Richer;
- ✓ Aurélie Therrien;
- ✓ Laurence Ouellette;
- ✓ Camille Petit;
- ✓ Annie Morin;
- ✓ Andrée-Aude Girard;
- ✓ Megan Lachance;
- ✓ Cédrick Barbe;
- ✓ Geneviève Meilleur;

- ✓ Kevin Landry;
- ✓ Alexandre Lacroix;
- ✓ Magalie Michel;
- ✓ Catherine Bertrand;
- ✓ Catherine Robidoux;
- ✓ Charlène Grondin;
- ✓ Alanis Desilets;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions s'est tenue de 20h43 à 21h25.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Ginette Sévigny

- ✓ Levée de fonds pour le cancer du sein;
- ✓ Organisation d'un mini-golf dans le cadre de la fête nationale;

Monsieur Yvan Lambert

- ✓ Travaux de réfection du pont du Tour-du-Lac;
- ✓ Le mandat relatif à l'évaluation de la maison Gaffney-Kennedy;

Monsieur Roland Leduc

- ✓ La collecte des matières putrescibles;
- ✓ Le traitement des insectes piqueurs;
- ✓ La Fête du printemps;

Monsieur Jean-Denis Faubert

- ✓ Travaux de réfection du pont du Tour-du-Lac;
- ✓ La circulation des véhicules tout terrain;

Madame Andrée Habel

- ✓ Les travaux d'aménagement d'une voie de contournement dans le cadre de la réfection du pont du Tour-du-Lac;
- ✓ Le mandat relatif à l'évaluation de la maison Gaffney-Kennedy;
- ✓ Le congrès de l'Union des municipalités du Québec;

Madame Jeanne Binette

- ✓ Protection du patrimoine;
- ✓ La nouvelle école;
- ✓ La descente de la Rivière-du-Nord en rabaska;
- ✓ L'accès aux sentiers multifonctionnels;
- ✓ La capture vidéo des séances du Conseil;
- ✓ La circulation de véhicules tout terrain.

**RÉSOLUTION 251-06-16**
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21h25 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

**DE LEVER** la présente séance.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Jean Dumais | Me Stéphanie Parent |
| Maire | Greffière |